



 Yamaska

Volume 22-Numéro 1

Février 2026

SEMAINE DE RELÂCHE 2026

Mardi 3 mars

Ateliers de chansons, danses et contes africains

Pavillon communautaire

100, rue Guilbault

De 12h45 à 15h45

Une collation sera offerte

Apporte tes souliers et viens danser!

Inscription requise à loisirs@yamaska.ca



Jeudi 5 mars

SOIREE PYJAMA

Tu es invité à venir manger de la pizza et à écouter un film surprise. Porte ton pyjama et tes pantoufles. Apporte ta doudou et ton oreiller.



Cantine sur place

Apporte tes sous

Pavillon communautaire

Souper: 18h00—Film: 19h00



Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](#)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**Maire:**

François Martin 450 808-2024

maire@yamaska.ca

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437

danielle_proulx_19@hotmail.com

Gilles Dubreuil (Poste # 2) 514 235-1521

gdsabix@gmail.com

Monique Rooke (Poste #3) 514 704-9585

moniquerooke19@gmail.com

Jean-Pierre Bussières (Poste #4) 819 588-5757

bussieresjp25@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386

martinjoyal6969@gmail.com

Marie-Klaude Vaudreuil (Poste #6) 450 808-7058

marieklaudevaudreuil@outlook.com

Direction générale :

Sylvie Viens 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489
info@yamaska.ca

Julie Plourde 450 789-2489
loisirs@yamaska.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

François Martin

450 808-2024

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérioux
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 229

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
20 février 2026

Prochaine parution :
2 mars 2026

Mot du Maire

Pour une année 2026 dynamique et sous le signe de la prospérité

Au nom du Conseil et en mon nom personnel, je souhaite à toutes et à tous une année 2026 remplie de santé, de bonheur et de prospérité. Que cette nouvelle année vous apporte la sérénité, la réussite dans vos projets personnels et professionnels, ainsi que de nombreux moments de joie partagés avec vos proches.



Nous sommes heureux de vous confirmer que le budget 2026 a été adopté sans aucune augmentation des taxes foncières. Cette stabilité financière, dont nous sommes particulièrement fiers, nous permet de maintenir une gestion responsable tout en continuant à investir dans des projets qui comptent réellement pour notre communauté. Elle témoigne également de notre volonté de soutenir les familles, les propriétaires et l'ensemble de la population en limitant la pression fiscale.

Pour l'année à venir, nous avons plusieurs objectifs importants :

- **Étudier la mise en place d'un pumptrack**, une installation sportive moderne et accessible, destinée aux amateurs de vélo et de planche de tout âge. Ce projet vise à encourager l'activité physique, à offrir un lieu sécuritaire pour la pratique sportive et à enrichir notre offre d'infrastructures récréatives.
- **Avancer sur le projet de la Maison des Jeunes**, un espace essentiel dédié à nos jeunes, afin de favoriser leurs activités, leur créativité, leur engagement citoyen et leur sentiment d'appartenance à la communauté. Ce lieu se veut un environnement stimulant où ils pourront se rassembler, apprendre, s'exprimer et développer leur potentiel.
- **Poursuivre la préparation du deuxième Festival de la Légende des Bois**, un événement rassembleur qui met en valeur notre patrimoine, notre dynamisme et notre identité collective. Ce festival contribue à faire rayonner notre Municipalité au-delà de notre MRC, en attirant des visiteurs, en soutenant nos artisans et en célébrant l'histoire qui nous unit.
- **Préparer les festivités du 300^e anniversaire de fondation de notre belle Municipalité**, une occasion unique de souligner trois siècles d'histoire, de résilience et de solidarité. Ces célébrations permettront de mettre en lumière notre évolution, de rendre hommage à celles et ceux qui ont bâti notre milieu de vie et de rassembler la population autour d'un moment marquant.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre soutien et votre implication constante dans la vie municipale! Ensemble, faisons de 2026 une année exceptionnelle pour notre communauté, une année où nous continuerons à avancer avec fierté, ambition et esprit de collaboration.

François Martin
Maire

Bilan de la Guignolée 2025



Une fois de plus cette année, des dons en argent et par chèque ont été amassés pour la Guignolée. Des tirelires ont également été déposées dans les commerces de Yamaska et une GUIGNOLÉE DE RUE a eu lieu en décembre 2025. Ce qui a permis de recueillir la somme de 8 680 \$ cette année!

Le montant a été distribué entre des familles et personnes seules sous forme de certificats cadeaux du Marché Richelieu. Merci au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu de Sorel-Tracy pour leur coopération! Également un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis d'amasser cette somme!

BUDGET 2026

Lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2025-12-336 les prévisions budgétaires pour l'année 2026 comme suit :

REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	2 522 522,00 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	12 000,00 \$
SERVICES RENDUS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 525,00 \$
SERVICES RENDUS – VIGNETTES STATIONNEMENT	18 000,00 \$
SERVICES RENDUS – BORNE DE RECHARGE	200,00 \$
SERVICES RENDUS - MATIÈRES RÉSIDUELLES	2 560,00 \$
SERVICES RENDUS - BOUÉES	10 547,00 \$
SERVICES RENDUS - LOISIRS ET CULTURE	31 250,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	88 000,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	5000,00 \$
INTÉRÊTS	34 500,00 \$
AUTRES REVENUS ÉOLIENNES	150 000,00 \$
AUTRES REVENUS MÉTHODE SIMPLIFIÉE TPS-TVQ	5 000,00 \$
TRANSFERTS DE DROIT	270 358,00 \$
ENTENTES PARTAGE – HYGIÈNE DU MILIEU	76 734,00 \$
ENTENTES PARTAGE – LOISIRS ET CULTURE	53 782,00 \$
TOTAL DES REVENUS	3 282 978,00 \$

CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	709 499,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	411 863,00 \$
TRANSPORT	619 326,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	600 342,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	7 000,00 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
	145 501,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	342 139,00 \$
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME	171 571,00 \$
TOTAL CHARGES :	3 007 241,00 \$
AFFECTATIONS	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	246 000,00 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	369 021,00 \$
APPROPRIATION DU SURPLUS	-304 566,00 \$
RÉSERVES ÉGOUTS	-27 258,00 \$
RÉSERVES AQUEDUC	-57 460,00 \$
RÉSERVES VIDANGES EAUX USÉES	25 000,00 \$
RÉSERVES PICK-UP	25 000 \$
TOTAL AFFECTATIONS :	275 737,00\$

COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Les comptes de taxes de la Municipalité de Yamaska seront expédiés par la poste vers le
26 février 2026

Si vos taxes annuelles sont supérieures à 300\$, vous pouvez les acquitter en 4 versements.

Les dates d'échéances seront :

26 mars 2026 (1^{er} versement)
28 mai 2026 (2^e versement)

13 août 2026 (3^e versement)
15 octobre 2026 (4^e versement)

PAIEMENT EN LIGNE AUPRÈS DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Simplifiez le paiement de vos taxes, priorisez le paiement en ligne!

VOICI LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES!

Desjardins—Banque nationale—Laurentienne—Scotia— RBC



TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION 2026

Taxe foncière générale

0,42 par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière pour la dette aqueduc-égouts 10 % à l'ensemble Règlements RY-09-2004, RY-2021-03 et RY-2021-04

0,0046 par 100\$ d'évaluation imposable

Taxe foncière dettes RY-60-2013 réfection Grand-Chenal & RY-2021-05 Pavillon communautaire

0,0218 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière : entretien aqueduc et égouts : 10 % à l'ensemble :

0,00865 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Composé de : Entretien aqueduc – 0,00425\$/100

Entretien égout – 0,0044\$/100

Taxe de secteur - dette aqueduc 90 % au secteur - Règlements RY-09-2004, RY-2021-03, RY-2021-04 :

59,43 \$ par unité d'évaluation

Taxe de secteur - dette égouts 90 % au secteur - Règlement RY-09-2004, RY-2021-04 :

192,18 \$ par unité d'évaluation.

Réparti comme suit :

Règlement RY-09-2004 – réseau : Aqueduc : 21,05 \$ Égout: 149,54 \$

Règlement RY-2021-03 - Marie-Victorin #1 Aqedus : 16-22 \$

Règlement BY-2021-04 – rues Salvas, St-Michel, Lauzière, Aqueduc ; 22, 16\$ Égout : 42,64\$

Compensation pour la consommation d'eau

Compensation pour la consommation d'eau Chaque mètre cube d'eau consommé sera au coût de 0.72 \$ et chaque 1000 gallons sera au coût 3.28 \$.

Chaque mètre cube d'eau consommé sera au coût de 0,72 € et chaque 1000 gallons d'eau au compteur consommée en 2025 sera facturée sur le compte de taxes 2026.

91,76 \$ par unité desservie

Compensation pour le service d'égouts

Compensation pour le service

Compensations pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables

Compensations pour l'entretien des immeubles
215,00 \$ par unité d'occupation permanente

107,50 \$ par unité d'occupation saisonnière

Étiquettes pour bacs supplémentaire: **180\$**

Vidange des fosses septiques RV-2024-112

Pour pourvoir au paiement des dépenses relatives à la vidange des installations septiques, il est exigé et il sera prélevé, pour l'année 2026, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et comprenant une unité de logement, une compensation applicable à chaque immeuble dont il est propriétaire de **110 \$**

Pour les unités de chalets et pour tout véhicule récréatif tel qu'autorisé à l'article 6.8 du règlement de zonage situés sur le territoire de la municipalité, une compensation de **55\$** sera exigée pour l'année 2026.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

2026-2027-2028

2026

ADMINISTRATION : 0\$

TRAVAUX PUBLICS :

- RANG ST-Louis (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	1 181 161,00 \$
- RANG PETIT CHENAL	100 000,00 \$
- TRACTEUR – VOIRIE	52 987,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU :

- AUTOMATES – ENREGISTREUR DE DONNÉES	20 000,00 \$
- PLAN D'INTERVENTION – RINÇAGE DIRECTIONNEL	10 000,00 \$

LOISIRS ET CULTURE :

- ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	50 000,00 \$
- NOUVEAUX HORIZONS—ACTIVITÉS DES AÎNÉS	25 000 \$
- BORNE RÉPARATION VÉLOS (SUBVENTION EN COURS)	5 200,00 \$
- BALANÇOIRE LÉO-THÉROUX	4 500 \$
- LOGICIEL CIM	5 584, 00 \$
- PISTE PUMPTRACK	80 000 \$

TOTAL 2025 :

2027

TRAVAUX PUBLICS :

- CAMION DÉNEIGEMENT	250 000, 00\$
- VOIRIE—ASPHALTAGE	200 000, 00\$

LOISIRS ET CULTURE

- ENTRÉES DE BIENVENUE - 300 ^E	12 500,00 \$
- PRÉAU – 300 ^E	67 800,00 \$

TOTAL 2026 :

530 300,00 \$

2028

TRANSPORT ROUTIER

-VOIRIE – ASPHALTAGE	200 000,00 \$
----------------------	---------------

TOTAL 2027:

200 000,00 \$

En tout temps de l'année, l'équipe de l'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est là pour vous accueillir, vous écouter, vous soutenir et vous guider dans votre rôle d'aidant. Vous pouvez bénéficier de nos activités et de nos services que vous soyez aidant pour votre conjoint, votre mère, votre père, votre sœur ou votre frère, pour une amie ou pour votre voisin, en fait, du moment que vous prenez soin d'une personne âgée malade ou en perte d'autonomie.

L'Association vous offre des moments pour vous ressourcer, pour prendre un repas en compagnie de gens qui vivent la même chose que vous ou encore pour suivre une formation qui vous interpelle. Vous êtes aussi important que la personne aidée et prendre soin de vous en 2026 devrait faire partie de votre routine.

Nos services et activités sont gratuits et s'adressent aux personnes proches aidantes d'aînés qui résident sur le territoire de la MRC de Pierre-de-Saurel. N'hésitez pas à nous appeler au 450 730-0880 pour toute question ou demande d'information.

Nos bureaux sont situés au 55, Place Fillion à Sorel-Tracy, J3P 7Z7

Courriel : direction.aanbr@videotron.ca

Site internet : www.aanbr.org





Yamaska

**ALERTES
MUNICIPALES**

**INSCRIVEZ-VOUS,
C'EST GRATUIT!**

Receivez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

	collectes domestiques		avis d'ébullition
	interruption de l'eau potable		bris d'aqueduc
	risque d'inondation		avis important
	déneigement		indice de feu

et plus encore!

**CE N'EST PAS
UNE OPTION**

Votre attention sauve des vies

**M'AS-TU
VU?**

**FÉDÉRATION
DES TRANSPORTEURS
PAR AUTOBUS**

intact

CAIN LAMARRE

Québec

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

S.V.P. si une borne fontaine se trouve sur votre terrain, prenez soin de ne pas la recouvrir de neige lors du déneigement.

En cas d'incendie... chaque seconde compte.
Merci de votre précieuse collaboration!

Nouvelles du Conseil municipal de décembre

- ⇒ Assemblée de consultation publique – règlement numéro RY-2025-129 à caractère provisoire afin d’interdire certaines interventions consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsqu’elles sont susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d’alimentation en eau de la Municipalité de Yamaska;
- ⇒ Rémunération salariale des employés et des élus (es) de la Municipalité de Yamaska pour l’année 2026;
- ⇒ Prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale d’Aqueduc Richelieu-Yamaska – adoption ;
- ⇒ Mandat - services juridiques – Morency société d’avocats – pour l’année 2026;
- ⇒ Adoption - règlement numéro RY-2025-129 à caractère provisoire afin d’interdire certaines interventions consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsqu’elles sont susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d’alimentation en eau de la Municipalité de Yamaska;
- ⇒ Autorisation donnée au maire pour célébrer des mariages et des unions civiles;
- ⇒ Poste journalier sur appel – aide aux travaux publics et voirie;
- ⇒ Embauche permanente de Mme Annick Abel à titre d’inspectrice en bâtiment;
- ⇒ Règlement numéro RY-2025-128 relatif à l’usage, à l’empiètement et à l’occupation du domaine public et prévoyant des règles sur l’émondage - adoption;
- ⇒ SPAD – Dénonciation de la hausse des coûts du service de contrôle animalier – appui;
- ⇒ Projet de règlement numéro RY-2025-130 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux – avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- ⇒ Nomination du représentant et substitut à la Régie intermunicipale d’aqueuduc Richelieu-Yamaska;
- ⇒ Embauche de M. Stéphane Bernard à titre d’inspecteur municipal;
- ⇒ Nomination des personnes désignées – applications des règlements d’urbanisme et de nuisances – cour municipale;
- ⇒ Personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées;
- ⇒ Comité et responsabilités des élus;
- ⇒ Lettre de démission de la directrice générale et greffière-trésorière – Sylvie Viens;
- ⇒ Demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l’amélioration de l’accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »;
- ⇒ Non-stationnement – côté droit de la rue Brouillard;
- ⇒ Raccordement électrique de la génératrice – Acceptation de soumission;
- ⇒ Confection de deux abris pour les bancs des joueurs de la patinoire/dek hockey – 100, rue Guilbault REPORTÉ;
- ⇒ Semaine de relâche – 2 au 6 mars 2026 – programmation d’activités;
- ⇒ Fête des neiges 2026 – Sortie du 31 janvier 2026;
- ⇒ Démarrage du projet des cuisines collectives;
- ⇒ Achat d’un nouveau support de balançoires pour le parc Léo-Thérioux – année 2026 REPORTÉ ;
- ⇒ Projet Ados : Étude d’un pumprtrack / parcours urbain et démarche d’implantation d’une Maison des jeunes;
- ⇒ Achat du logiciel Qidigo;
- ⇒ Contribution pour les activités du Comité du 300e anniversaire – pour budget 2026.

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres, doit obtenir, préalablement, un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en communiquant avec l'inspectrice, par courriel : permis@yamaska.ca ou en utilisant le site Internet de la Municipalité de Yamaska, yamaska.ca.



Certains projets nécessitent l’obtention d’approbation de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et/ou de d’autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.

Nous vous invitons donc à communiquer avec le Service d’urbanisme de la Municipalité.

Nouvelles du Conseil municipal du 16 décembre 2025

- ⇒ Ouverture de la séance;
- ⇒ Adoption de l'ordre du jour;
- ⇒ Adoption des prévisions budgétaires 2026;
- ⇒ Adoption du programme triennal 2026-2027-2028;
- ⇒ Période de questions
(portant uniquement sur les points à l'ordre du jour);
- ⇒ Levée de la séance.

Nouvelles du Conseil municipal de janvier

- ⇒ Règlement numéro RY-2026-131 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026 – adoption;
- ⇒ Prévisions budgétaires 2026 de l'Office municipal d'habitation – adoption et contribution municipale 2026;
- ⇒ Cotisation 2026 : Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- ⇒ Adhésion 2026 : Loisir et sport Montérégie;
- ⇒ Adoption - règlement RY-2025-130 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- ⇒ Résolution d'appui au retrait de Transplant Québec du projet de loi n°7;
- ⇒ Abrogation de la résolution 2025-12-324 - lettre de démission de la directrice générale et greffière-trésorière – Sylvie Viens;
- ⇒ Embauche – Mme Sylvie Arpin - greffière adjointe;
- ⇒ Annexe 1-6 abrogeant l'annexe 1-5 du règlement RY-2024-108 concernant la tarification pour différents services municipaux;
- ⇒ Adhésion 2026 à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska - (OBV Yamaska);
- ⇒ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – programmation no 2;
- ⇒ Adhésion 2026 : Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- ⇒ Vente d'un véhicule municipal – pick-up 2013 Ford ;
- ⇒ Modification des résolutions pour l'achat d'une génératrice 2025-11-306 et 2025-12-327 – Source de financement;
- ⇒ Remplacement automate – eau potable ;
- ⇒ Service d'inspection occasionnel – entente 2026;
- ⇒ Formations de la COMBEQ – inspectrice en bâtiment ;
- ⇒ Les journées de la persévérence scolaire;
- ⇒ Autorisation pour l'achat de jardinières 2026;
- ⇒ Fête des neiges 2026 – Sortie du 31 janvier 2026 (*Exteria terrain d'aventures à Drummondville*)

PARC ÉOLIEN Pierre-De Saurel

En décembre 2025, la Municipalité a reçu un 1^{er} versement des compensations pour l'année 2025 au montant de 82 761,13 \$ soit une première tranche de 75 % de la valeur estimée de la compensation. Le 25 % au montant de 27 587, 05 \$ sera versé au plus tard 30 jours après le dépôt des états financiers de la corporation du Parc éolien.



Bonjour chers amis de la FADOQ,



Toujours présents pour nos activités du mardi !!

Activités à l'horaire :
Mardi après-midi à partir de 13h30 jeux de cartes et



Notre Brunch de la St-Valentin se tiendra le **15 février**. Coût des billets **30\$**.

Pour réserver votre place, veuillez contacter Nancy Morinville au **450 789-2338** ou lors des activités régulières.

Nous vous accueillerons à la salle Léo-Théroux dès 11h00 .



Notre prochain après-midi dansant se tiendra le **dimanche 15 mars 2026 dès 1h30** à la **salle Léo Théroux** avec la musique de Yvon Daunais. Un buffet froid sera servi en fin

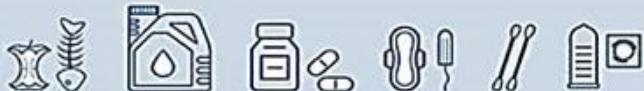
Nous vous souhaitons une très bonne année 2026 pleine de santé et de doux plaisirs en toute amitié!

Au plaisir de vous voir lors de nos activités !

Votre comité FADOQ



La toilette et l'évier ne sont pas des poubelles!



Déchets alimentaires

- Résidus de table : graisses et os

Matières solides

- Lingettes
- Tampons et serviettes hygiéniques
- Condoms
- Soie dentaire
- Cotons-tiges
- Cheveux
- Petits animaux morts

Résidus domestiques dangereux

- Huile à moteur
- Peinture
- Médicaments
- Produits nettoyants



Café Muffin avec le Curé

Notre prochaine rencontre se tiendra au Centre communautaire de Yamaska le vendredi 20 février de 9h à 10h30 (accueil à 8h30). Quelle que soit votre communauté d'appartenance, je serai heureux de vous accueillir ! Vous êtes toutes et tous les bienvenus (es) !

Votre curé *Pierre Houle*, qui vous souhaite une belle période hivernale!



** NOUVEAU **

Programme CSRM (Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien)



Le programme **CSR**M (**C**apture, **S**térilisation, **R**elâche et **M**aintien) est maintenant offert à l'ensemble des municipalités desservies par la SPA de Drummond.

Ce programme vise à **contrôler de façon humaine et responsable la population de chats communautaires** vivant à l'extérieur, tout en améliorant leur bien-être et en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Voici quelques avantages de la stérilisation des chats communautaires :

- ⇒ Réduction de la reproduction non désirée pour ainsi diminuer de façon durable la surpopulation féline;
- ⇒ Diminution de certains comportements problématiques (agressivité, marquage);
- ⇒ Amélioration de la santé globale des chats;
- ⇒ Maintien de l'équilibre du territoire grâce à la réintroduction du chat dans son milieu habituel.

Conditions d'admissibilité :

- ⇒ Chats errants vivant à l'extérieur. Les chats difficilement manipulables sont également pris en charge;
- ⇒ Maximum de trois (3) chats par unité d'habitation;
- ⇒ Demeurer dans une ville ou municipalité desservie par la SPAD;
- ⇒ Les chats malades ou en mauvais état général ne sont pas admissibles au programme en raison des risques lors de la chirurgie.

Engagement du citoyen :

- ⇒ Le citoyen responsable s'engage à nourrir, abreuver, veiller au bien-être de l'animal et offrir les soins vétérinaires nécessaires au besoin (à ses frais);
- ⇒ Un abri adéquat doit être mis en place par le citoyen afin de protéger les chats du froid, de la chaleur et des intempéries.

Vous reconnaîtrez un chat qui participe au programme grâce à une petite **entaille à l'oreille gauche** qui est effectuée sous anesthésie. Il est important de laisser cet animal dans son milieu, car c'est à cet endroit qu'il est pris en charge.

Pour toute demande ou pour plus d'informations : csm@spad.ca

Pour être éligible au programme, des photos du chats dans son environnement extérieur, une preuve de résidence et le formulaire complété sont requis. Les candidats retenus seront contactés une semaine avant la prochaine journée de stérilisation.

La stérilisation est gratuite dans le cadre du programme CSRM. Des **dons volontaires** sont acceptés afin de nous aider dans notre mission.



**JANVIER 2026**

Le mercredi 21 janvier débutait notre 1^{ère} activité de la saison. La dynamique interprète gestuelle pour la langue québécoise des signes, Diane Proulx, a permis par ses grandes connaissances et ses nombreuses expériences professionnelles, favoriser l'attention, répondre aux questions et faire découvrir plusieurs aspects de cette forme de communication (LSQ). Quelle belle expérience nous avons vécue!!!

FÉVRIER 2026

Nous célébrerons la Saint-Valentin le mercredi 18 février avec le Duo Claudia et Yves de Blue Moon (balade, rétro, tropicale, country, etc..) Le spectacle sera précédé d'un souper servi par le Buffet Yamaska, à partir de 17h00, au Centre communautaire du 137, rue Principale à Yamaska. Le coût pour le souper-spectacle est de 15\$ pour les membres et conjoints et de 25\$ pour les non-membres. *Nous ne vendons pas de billets à l'avance, mais sachez qu'au moment de votre réservation, vous vous engagez au paiement.* Merci de votre habituelle collaboration!



FIN DE MANDAT À LA PRÉSIDENCE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFEAS YAMASKA

Depuis plusieurs années, avant chaque période de mise en candidature, afin que les administratrices puissent être nommées à l'Assemblée Générale Annuelle, je mentionnais régulièrement, que la relève devenait une nécessité.

J'ai prolongé et prolongé durant plusieurs années. Ces mandats de deux ans se sont multipliés et multipliés pour en arriver à vous informer que je ne me représenterai pas à aucun poste au sein du conseil d'administration 2026-2027. Mon mandat actuel se poursuivra jusqu'à son terme au mois de mai prochain. Je tiens à vous assurer que je demeurerai engagée dans mes fonctions jusqu'à la fin. Cette décision a été mûrement réfléchie et est ferme!

Je remercie bien sincèrement les membres des conseils d'administration avec lesquels j'ai travaillé durant toutes ces années ainsi que les membres de l'Afeas Yamaska.

Merci de votre confiance, de votre soutien et de votre collaboration! Je vous en suis reconnaissante!

Diane Bibeau

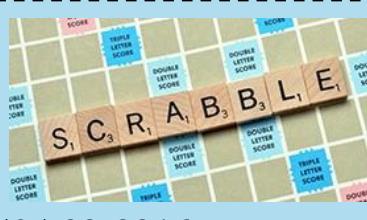
Présidente

**** Club de Scrabble ****

Le club de Scrabble se réunira dès les 5 et 19 février au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

Un jeudi sur deux de 13h30 à 15h30

Pour vous inscrire ou pour information: Francine Pélissier au 450 789-2916
 ou par courriel: f.pelissier@hotmail.com



HORAIRE DU VESTIAIRE DE LA PATINOIRE (100, rue Guilbault)

Vous pouvez venir patiner à tous les jours de 8h00 à 21h00 et enfiler vos patins sur le banc à l'extérieur.

Par contre, l'abri des patineurs sera ouvert :

Lundi au vendredi de 18h à 21h;

Samedi et dimanche de 13h à 17h et de 18h à 21h.

Jour pédagogique de 13h à 17h et de 18h à 21h.



En raison des changements climatiques, des changements à l'horaire sont possibles, suivez la page Facebook de la Municipalité pour connaître les modifications.

Recherche de bénévoles—secteur loisirs

Envie de t'impliquer dans des événements et des activités de NOTRE Municipalité? Nous recherchons des bénévoles motivé (e)s pour nous accompagner. Aucune expérience requise! Bonne humeur et esprit d'équipe garantis!

Si cela t'intéresse de faire partie de la vie citoyenne de notre Municipalité, communique avec Julie Plourde, coordonnatrice en loisirs à yamaska.ca ou au 450 789-2489 poste 226



ZUMBA ZUMBA ZUMBA

Des cours de **ZUMBA** débuteront les lundis soirs. Convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges. Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

Coût : 12 \$/110\$ ou 10\$ du cours à l'unité

(Paiement en argent lors du premiers cours)

Quand : Les lundis du 19 janvier au 13 avril à 19 h

Lieu : Salle Léo-Théroux, 45, rue Cardin, Yamaska



Pour infos et inscription, contactez Mélanie

450 789-5542 / 450 880-2942 meletserge@outlook.com

* Notez qu'un minimum de 12 participants est requis pour la tenue du cours.

Bibliothèque

CLASSIQUE

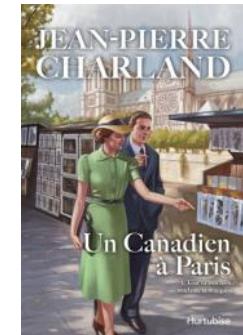
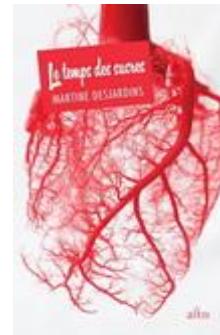
Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable,
de Romain Gary (don)

ROMAN ADULTES

Un canadien à Paris-T.1-Tout va très bien, madame la marquise, de Jean-Pierre Charland
Salon Mimi-T.1-1969, de France Lorrain
Le temps des sucres, de Martine Desjardins
L'amour à Kingscroft-T.2, de Mylène Gilbert-Dumas
Les oubliés du dimanche, de Valérie Perrin
Le loup noir, de Louise Penny
L'épreuve du feu, de Donna Leon
Kings of sin-T.4-La paresse, d'Ana Huang
La voix d'un ange, de Danielle Steel
Les deux ducs de Wyndham-T.2-Cavendish, de Julia Quinn
Le manoir de la fiancée disparue-T.3-Les alliances, de Nora Roberts

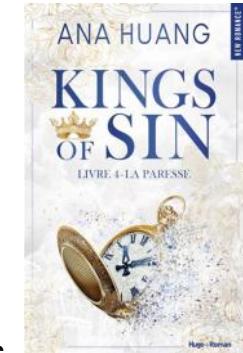
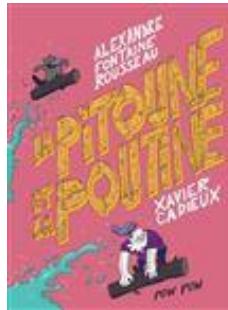
Bienvenue!

Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00
OUVERT JEUDI DE 19h00 à 20h00



BANDE DESSINÉE

La pitoune et la poutine, de Xavier Cadieux (don)



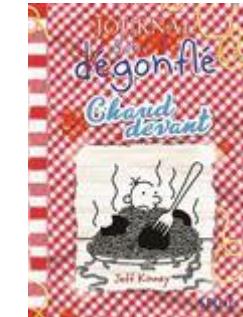
PSYCHOLOGIE

Une cinquième saison, de Nicole Bordeleau

JEUNESSE

Frigiel et Fluffy : Le cycle des Farlands-T.2-Le dévoreur, de Nicolas Digard

Le journal d'Aurélie Laflamme-T.8-Les pieds sur terre, d'India Desjardins
Journal d'un dégonflé-T.19-Chaud devant, de Jeff Kinney

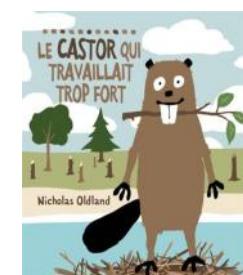
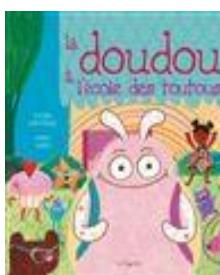


BD JEUNESSE

Juliette à Hollywood, de Brasset, Morival et Decrock (don)

Les légendaires-T.8-Griffes et plumes, de Patrick Sobral

Swan et Néo-T.6-L'œil de Poséidon, de Benj et Paolo Campinoti



ENFANTS

Le castor qui travaillait trop fort, de Nicholas Oldland

La doudou à l'école des toutous, de Claudia Larochelle et Maïra Chiodi

La famille Ventura-T.1-Le monde secret de L.U.M.A., d'Emmanuel Ventura

Robo-Minous-T.2-Méchant ron ron, de Pascal Blanchet

Les dragouilles-T.7-Les bleues de New York, de Maxim Cyr et Karine Gottot

Les méchants-T.8-Super méchant, d'Aaron Blabey

BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny
Responsable bénévole

Lors de votre visite, vous êtes invités(es) à compléter un coupon pour le tirage d'un certificat cadeau de \$25 à la Librairie Marcel Wilkie inc.

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD
D'UN RÈGLEMENT DE MODIFICATION
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

Je soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, certifie que le règlement numéro RY-79-2015-16 (2025) modifiant le règlement de zonage RY-78-215 concernant le nombre maximal de roulettes par terrain de la Municipalité de Yamaska est conforme aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel (version en vigueur au moment de la transmission de ce règlement à la MRC).

Délivré à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois de janvier 2026.

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD
D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

Je soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, certifie que le règlement numéro RY-2025-129 concernant le caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsqu'elles sont susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau de la Municipalité de Yamaska est conforme aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel (version en vigueur au moment de la transmission de ce règlement à la MRC).

Délivré à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois de janvier 2026.

La directrice des affaires
juridiques et greffière,



M^e Jessica St-Pierre



Rappel concernant le déneigement des entrées et stationnements

Comme l'indique l'article 498 du Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit, sous peine d'amende, de jeter, déposer, lancer, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public (trottoirs et rues).

De plus, le Règlement municipal sur les Nuisances (RM-2017) chapitre 6, article 6.1.6, stipule ce qui suit :

Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer de la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, sur l'un ou l'autre des endroits suivants ou de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les fossés et cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers, sentiers pédestres, pistes cyclables ou multifonctionnelles, promenades, trottoirs et terre-pleins, dans un parc ou stationnement à l'usage du public ainsi que dans tout autre endroit public;
- b) À l'intérieur d'une distance de dégagement d'un mètre et demi (1,5 m) de rayon autour d'une borne d'incendie;
- c) À une distance inférieure à quatre mètres et demi (4,5 m) de tout fil électrique;
- d) À une hauteur de plus de cinq (5) mètres à moins de quarante-cinq mètres (45 m) d'un immeuble utilisé à des fins d'habitation, commerciale, industrielle, communautaire ou récréative au sens du règlement de zonage de la municipalité;
- e) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité d'un panneau de signalisation ou d'un feu de circulation;
- f) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité ou à la sécurité des piétons, cyclistes ou conducteurs de véhicules;
- g) De façon à bloquer l'accès à un immeuble.

Le propriétaire ou l'occupant ou toute personne responsable d'un immeuble qui mandate un entrepreneur ou une personne pour effectuer le déneigement est responsable de l'infraction commise par l'entrepreneur ou cette personne au présent article.

Le présent article ne s'applique pas dans le cadre d'opérations de déneigement, de déblaiement, d'enlèvement et de soufflage de la neige ou de la glace effectuées par la municipalité ou par un entrepreneur mandaté par celle-ci.

Ce règlement s'applique tant aux particuliers qu'aux entreprises, incluant les entrepreneurs en déneigement.

Les citoyens sont donc incités à sensibiliser leur «déneigeur» s'ils constatent que celui-ci envoie la neige sur une voie publique.

Respect du voisinage:

Vous devez conserver la neige sur votre propriété uniquement ou obtenir l'accord de vos voisins si vous voulez faire autrement.

Nous vous remercions de collaborer à la sécurité de nos voies publiques et au respect de tous!



AVIS public

GRILLE TARIFAIRES 2026

Je soussignée, greffière de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Pierre-De Saurel, donne avis que le Conseil de la MRC, à sa séance ordinaire du 26 novembre 2025, a adopté, par sa résolution 2025-11-330, les tarifs de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, ou ultérieurement¹, pour l'ensemble des services de transport collectif et adapté, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12).

Pour de plus amples renseignements concernant ces services, la population est invitée à communiquer avec la STC directement.

Donné à Sorel-Tracy, ce 2 décembre 2025.

M^{me} Jessica St-Pierre, LL.B.
Directrice des affaires juridiques et greffière

Nouveautés

À compter du 1^{er} janvier 2026, l'abonnement hebdomadaire de 7 jours, auparavant offert uniquement pour le service de taxibus, sera désormais disponible pour l'ensemble des services.

Pour tous les services, l'abonnement débutera à partir de la date sélectionnée lors de l'achat. Cette amélioration vise à offrir plus de flexibilité et d'accessibilité à toute la clientèle.

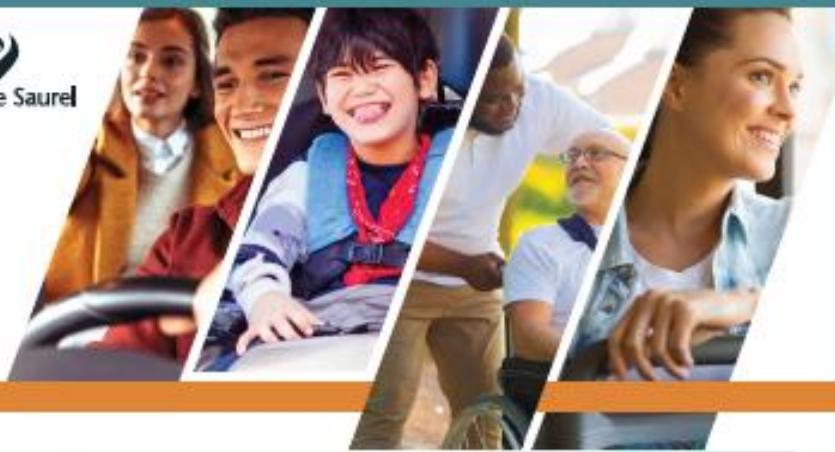
Modifications

Afin de continuer d'offrir une mobilité fiable, sécuritaire et accessible, et considérant la faible prévisibilité des sources de financement gouvernementales, une tarification intermédiaire sera mise en place pour l'année 2026 pour la ligne 10. Soucieuse de maintenir l'accessibilité financière pour la clientèle, la STC a fixé ces tarifs à 50% du coût des billets des autres services, afin d'en préserver l'abordabilité.

stc Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

- Terminus des Promenades - STC**
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
- 450 743-3336 | 1 833 703-3336**
- www.stcpierredes Aurel.ca**
- stcpierredes Aurel**

MRC
"Pierre-De Saurel"



Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire 2026

MJU : 2025-6-07

TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE		
1 passage ²	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'HORDE DE LA CARTE D'ACCÈS		
1 passage	4,50 \$	2,70 \$
10 passages	41,00 \$	24,60 \$
25 passages	91,25 \$	54,75 \$
Hebdomadaire (7 jours)	22,05 \$	13,25 \$
Mensuel	80,25 \$	54,25 \$
RÉTALITÉ		
Origine zone 1	15,00 \$	9,00 \$
Origine zones 2A, 2B et 3	25,00 \$	15,00 \$
Origine zones 4A et 4B	30,00 \$	18,00 \$
AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET CIRCUIT URBAIN (LIGNE 10)		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'HORDE DE LA CARTE D'ACCÈS		
1 passage	4,70 \$	2,70 \$
10 passages	41,00 \$	24,60 \$
25 passages	91,25 \$	54,75 \$
Hebdomadaire (7 jours)	22,05 \$	13,25 \$
Mensuel	80,25 \$	54,25 \$
Mensuel (Entre Sorel-Tracy-de-Richelieu et Léry-Beaujard) (Carte 701 seulement)	45,25 \$	27,25 \$
AUTOBUS CIRCUIT URBAIN (LIGNE 10) SEULEMENT		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'HORDE DE LA CARTE D'ACCÈS		
1 passage ³	2,25 \$	1,25 \$
10 passages ³	20,00 \$	12,25 \$
25 passages ³	45,00 \$	22,25 \$
Hebdomadaire (7 jours)	1,25 \$	0,75 \$
Mensuel	45,00 \$	22,50 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Réel ble mensuel	162,50 \$	82,50 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès (bus et transport adapté)		Emission : gratuite
Carte d'accès (autobus)		Réimpression : 10,00 \$

ZONES

(sous-jacent à l'exception de l'autobus)

1	Sorel-Tracy Saint-Joseph-de-Sorel Saint-Antoine-de-Sorel
2A	Saint-Roch-de-Richelieu
2B	Saint-Victor-de-Sorel Saint-Ours Vermont Saint-Isidore
3	Massicout Saint-André Saint-Quentin Saint-Maurice-de-Bellechasse
4A	Cantons-de-l'Est
4B	Saint-André-de-Bellechasse

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 18 ans
- Personne ayant un statut d'étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accélérée par le Centre d'aide à la population et à la famille du Bas-Richelieu

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyageant gratuitement sont accompagnés d'une personne de 12 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assure la surveillance.

Pour connaître toutes les modalités : <https://stcpierredes Aurel.ca/politique-familiale>.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La STC est dotée d'une politique encadrant les règles en matière de remboursement des titres de transport inutilisés.

Pour connaître toutes les modalités : <https://stcpierredes Aurel.ca/politique-remboursement>.

Il est à noter en ce qui concerne les titres de transport utilisés en 2025, qu'ils doivent être utilisés dans l'année 2026.

Pour connaître toutes les modalités liées aux différents profils familiaux et tarifs, leur utilisation, leur durée de validité ainsi que les modes de paiement et les points de vente, veuillez consulter notre site Web : <https://stcpierredes Aurel.ca/grille-tarifaire>.

Pour une mobilité régionale **accessible!**

AVIS PUBLIC

PROJET RÈGLEMENT RY-2026-132 abrogeant le règlement RY-2025-127 de contrôle intérimaire assurant l'approvisionnement en eau potable pour les nouveaux développements du secteur du périmètre d'urbanisation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RY-2026-132

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement abrogeant le règlement RY-2025-127 de contrôle intérimaire assurant l'approvisionnement en eau potable pour les nouveaux développements du secteur du périmètre d'urbanisation de Yamaska.

Le règlement a pour objet d'abroger le règlement RY-2025-127 assurant l'approvisionnement en eau potable des nouveaux développements prévus dans le périmètre urbain et desservis par l'aqueduc, en y limitant, entre autres, les travaux de prolongement de réseau, les opérations cadastrales, les nouvelles constructions de plusieurs unités.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 3 février 2026 à 19h00, au Pavillon communautaire, situé au 100, rue Guilbault.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement RY-2026-132, les caractéristiques du projet, les conditions applicables à celui-ci, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

Donné à Yamaska, ce 17 décembre 2025

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

PAROISSE ST-MICHEL-YAMASKA

EGLISE YAMASKA

141 rue Principale, Yamaska (QC) J0G 1W0
450-789-2115 egliseyamaska@hotmail.com

EQUIPE DE PASTORALE

Pierre Houle, curé 450-568-5864
Martin Côté, agent de pastorale
819-668-8039

CATÉCHÈSE

Première communion/profession de foi, Sacrement du pardon/confirmation 9 à 12 ans et 13 à 17 ans
Pour information : Martin Côté 819-668-8039

BAPTÊME ET MARIAGE

Pour un baptême
Contactez-nous 3 mois avant la date prévue
Pour un mariage
Contactez-nous 9 mois avant la date prévue

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau

Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

Courriel: info@autobusbibeau.ca

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau
Yamaska, Québec J0G 1W0

Téléphone et télecopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison

- Café et sandwich

- Service de télécopies et photocopies

- Sac de glace et vers pour la pêche

- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ric@assnat.qc.ca

jeanbernardemond.com



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca



www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton dans AccèsD.



Desjardins

Février

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 = Bac noir	 = Bac bleu	 = Bac brun				1
1	2	3 Biblio de 14h à 16h et 19h à 20h Conseil municipal (à 19h Pavillon communautaire)	4 	5 Biblio (de 19h à 20h) Scrabble (voir p. 12)	6	7
8	9	10 Biblio	11 	12 Biblio	13	14 
15 Danse Age D'or (voir p.10)	16	17 Biblio	18 AFEAS Saint-Valentin  	19 Biblio Scrabble	20 Café Muffin (Voir p. 11)	21
22	23	24 Biblio	25 	26 Biblio	27	28



3145, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy
(sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)
Téléphone: 450 908-0784

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition: gypse, brique, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.
- Résidus domestiques dangereux de type résidentiel : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.
- Appareils électriques et électroniques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.